



Interview Jean Crettenand - mars 2003

Pour l'inauguration de votre site, Monsieur Jean Crettenand, principal instigateur de la création de l'USOE et président jusqu'en 1996, vous livre ses réflexions :

USOE

Le métier d'œnologue évolue avec l'avènement de nouvelles technologies ainsi que l'influence des pays du nouveau monde misant sur une approche marketing agressive. Comment voyez-vous le rôle de l'œnologue d'aujourd'hui ?

JC

La mission de l'œnologue se profile sur plusieurs volets dont les plus importants sont :

- le choix d'un cépage en fonction d'un sol bien déterminé, lié à un micro-climat qui aboutira à un heureux mariage sol-cépage ;
- le respect de la souche viticole « longue vie » dans le but d'obtenir des raisins bien structurés, c'est à dire avec un potentiel de personnalité bien soutenu ,
- une fermeté dans l'exploitation du raisin qui arrive en cave, en y exploitant toute sa richesse sans jamais le dépouiller ni le dénaturer.

Elle consiste en finalité à présenter au consommateur un vin noble, où l'on découvre le caractère du cépage soutenu par un terroir viticole très typique, soit : « authenticité, vérité et harmonie ».

USOE

Pour vous, quels sont les principaux défis auxquels l'œnologue va être confronté cette prochaine décennie ?

JC

Dans des marchés de plus en plus volatils et soumis à d'énormes pressions, le principal défi pour l'œnologue d'aujourd'hui est de poursuivre la valorisation du potentiel viti-vinicole suisse dans le but de classer dignement nos vins sur le plan international sans céder à la facilité ni à l'uniformisation.

USOE

En 2002, l'USOE a fêté ses 15 ans d'existence. 2002 est aussi l'année de restructuration de ses activités avec la création d'un bureau permanent, d'un site internet ainsi que le développement de projets de formation continue et de promotion. Que souhaiteriez-vous voir aboutir pour son 20^{ème} anniversaire, dans quatre ans ?

JC

L'USOE doit rester l'organe de défense et de promotion de la profession d'œnologue. Avec sa nouvelle structure, je souhaite que l'USOE contribue pleinement à la réalisation de ses projets combien importants.

Monsieur Crettenand conclut que la mission de l'œnologue doit rester empreinte de noblesse et rappel que ce titre* avait été octroyé par Jean-Pascal Delamuraz, alors conseiller fédéral au Département de l'Economie publique avec la précieuse collaboration du Ministre de l'Agriculture de l'époque, Monsieur Hans Burger.

*Ordonnance n°412.191.07 relative à l'octroi du titre d'œnologue aux diplômés des écoles d'ingénieurs ETS/HES, orientation œnologie, entrée en vigueur le 3 mars 1994